

AFFECTATION EN 2GT DANS LES LYCEES DE BAYEUX

Dans le cadre du renforcement de la mixité sociale et scolaire et de l'attractivité des établissements, la procédure spécifique d'affectation mise en œuvre à la rentrée dernière dans les lycées de Bayeux est maintenue et consolidée pour la rentrée 2024.

Affectation en 2^{de} GT :

Il est obligatoire que les deux lycées figurent dans les dix vœux possibles dans la saisie d'Affelnet-Lycée.

L'affectation des élèves se fera dans l'un ou l'autre des lycées de Bayeux en tenant compte des critères ci-dessous :

- 1 – Les élèves boursiers qui demandent prioritairement le lycée Alain Chartier y seront affectés
- 2 – Les autres demandes sont classées au regard des deux critères ci-dessous :
 - a) Le critère de proximité géographique (lycée de secteur)
 - b) La performance des élèves (barème Affelnet-Lycée – bilan périodique et évaluation de fin de cycle 4.

Les élèves sont classés au regard du sous-critère a) puis du sous-critère b).

Affectation en 1^{ère} :

Les lycées publics de Bayeux proposent à l'ensemble des lycéens une offre globale d'enseignements de spécialités permettant de nombreux parcours de formation générale après la 2^{nde} générale et technologique.

Ainsi, les enseignements de spécialités les plus courants (HLP, Mathématiques, SES, HGGSP, PC, SVT) sont proposés aux élèves des deux lycées.

En outre, pour pouvoir bénéficier d'un enseignement de spécialité plus spécifique (SI, NSI, LLCE, AMC, Arts plastiques) proposé dans l'un ou l'autre lycée, les élèves peuvent changer de lycée à l'entrée en 1^{ère}.

NB : Les combinaisons de spécialités restent cependant soumises aux contraintes d'organisation, et l'accès à la première générale à la décision d'orientation prise en fin d'année de seconde GT.